

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2008007

Signataire : CK

OBJET : Reconstruction du Conservatoire à Rayonnement Régional. (CRR-ex CNR) et création d'un espace culturel transdisciplinaire. Vote d'une autorisation de programme / crédits de paiements (AP/CP).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'article 27 de l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de l'opération « Reconstruction du Conservatoire à Rayonnement Régional et création d'un espace culturel transdisciplinaire »,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

DELIBERE :

Article 1 : Approuve l'autorisation de Programme « Reconstruction du Conservatoire à Rayonnement Régional et création d'un espace culturel transdisciplinaire » et la répartition des crédits de paiement sur la période 2008/2012 établie comme suit :

Autorisation de programme	25 915 307€
---------------------------	-------------

	2008	2009	2010	2011	2012
Crédits de paiement	1 593 791	4 965 373	9 850 408	9 381 802	121 802

Article 2 : Le montant total des dépenses de l'AP sera équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

- FCTVA	4 055 320 € (15.46% montant TTC autorisation de programme)
- Emprunts	8 300 583 € (montant de l'AP- total des autres recettes)
- Recettes de subvention	9 059 404 €
- Autofinancement	4 500 000 €

Article 3 : Les reports de Crédits de Paiements se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N + 1

Article 4 : Ces dépenses seront imputées aux chapitres 20, 21, 23 Fonction 311 Programme 002.

le Maire